

J A A R B O E K V O O R

*Munt- en
Penningkunde*

52/53

1965 / 1966

KONINKLIJK NEDERLANDS GENOOTSCHAP
VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE
AMSTERDAM

Commissie van redactie:

Dr. H. Enno van Gelder, Voorburg

Drs. G. van der Meer, 's-Gravenhage

Alle correspondentie betreffende redactie en administratie te richten aan
het Secretariaat: Zeestraat 71b, 's-Gravenhage.

LA GRANDE MEDAILLE DE PHILIPPE II ATTRIBUEE A CONRAD BLOC

par L. Smolderen

Les médailles que l'on peut attribuer avec certitude à Conrad Bloc ont toutes été obtenues par le procédé de la fonte¹. Ceci n'exclut pas que le médailleur anversois ait pu graver directement des coins dans l'acier². Mais les pièces frappées qui nous sont parvenues, portant son nom ou s'inspirant de ses effigies, ne sont pas sorties de ses mains.

Il y a tout d'abord les médailles du roi Henri IV, de Nicolas Brulart de Sillery et de Pomponne de Bellièvre dont les coins conservés à la Monnaie de Paris ne sont pas contemporains de Conrad Bloc³. Il s'agit de restitutions, du reste assez libres puisque le diamètre de ces pièces, les légendes et plusieurs éléments du dessin diffèrent de la composition conçue par le médailleur flamand à l'occasion de la paix de Vervins en 1598⁴.

Même phénomène en ce qui concerne la médaille de Maurice de Nassau (1602) ayant au revers l'Oranjeboom⁵: les versions frappées de cette pièce célèbre sont dues à Gérard van Bijlaer, graveur de la Monnaie de Dordrecht⁶.

Ces pièces de restitution, ou bien ne portent pas de signature comme c'est le cas pour les frappes françaises, ou bien portent le monogramme de l'auteur des coins, G.V.B.F. pour Gerard van Bijlaer fecit. Elles ne constituent pas des copies serviles de Conrad Bloc et n'entendent pas passer pour telles: ce sont des médailles *d'après* Conrad Bloc, ou si l'on préfère, inspirées de ses oeuvres, en un temps où la notion de propriété artistique n'avait pas le même sens qu'aujourd'hui.

La grande médaille de Philippe II de 1598 pose un problème tout différent. Ici, nous avons affaire à une pièce frappée qui porte, elle, la signature de Conrad Bloc. En voici la description⁷:

Au droit:

PHS · II · DEI · GRA · HISP · INDI · NEAPO · SICI · SARDI · REX · A° 1598 · ÆTA · SVÆ 71

Buste à gauche de Philippe II, coiffé d'un chapeau à motifs cannelés, vêtu d'une chemise fraisée, d'un pourpoint à côtes verticales et d'un manteau doublé de fourrure dont les manches sont à côtes horizontales. Il porte l'insigne de la Toison d'Or sur la poitrine et tient un sceptre dans la main droite. Sous la coupe du buste: CON. BLOC. F

Au revers:

·DOMINVS· (fleuron) ·MIHI· (fleuron) ·ADIVTOR·

Les armes du Roi, couronnées et entourées du collier de l'Ordre de la Toison d'Or.

Argent ou bronze, 69 et 70 mm⁸.

Il s'agirait là de la seule pièce frappée dont les matrices seraient effectivement de Conrad Bloc, anomalie qui n'a pas échappé aux commentateurs. M. Tourneur avouait que cette médaille était pour lui une énigme et il ajoutait: „Conrad Bloc étant un modeleur en cire, il est peu probable qu'il savait graver [des coins] . . . Nous en concluons que Conrad Bloc a du faire le modèle de cire, et que celui-ci a été gravé dans l'acier par une main étrangère qui a reproduit fidèlement le modèle, y compris la signature.”⁹

Or le modèle existe, sous forme d'une pièce coulée et finement ciselée, mais contrairement à ce qu'attendait l'éminent érudit, elle ne porte pas la signature de Conrad Bloc. Le seul exemplaire apparemment connu de cette version obtenue par la fonte se trouve au Cabinet des Médailles de la Haye¹⁰. Nous en publions ici une photographie (Pl. V, 1) que l'on comparera utilement à celle de l'exemplaire frappé du Cabinet des Médailles de Bruxelles (Pl. V, 2).

Cette comparaison nous montre immédiatement les différences notables qui existent dans le rendu des deux pièces. Le dessin de celle qui a été obtenue par la frappe accuse une certaine sécheresse. Les traits de Philippe II ont un aspect caricatural qui accentue encore le profil en quartier de lune. On dirait un roi échappé de quelque jeu de carte, alors que la pièce coulée nous en donne une effigie réaliste rappelant assez celle que l'on voit sur les autres médailles de ce Monarque.

Les détails d'exécution révèlent, eux aussi, des dissemblances. Les parties finement ciselées après la fonte, comme les mèches de cheveux ou la fourrure, ont été stylisées. Le sceptre a perdu de son relief, ainsi que l'épaule droite qui est à peine marquée. Les valeurs du dessin du pourpoint sont faussées. Les plis du chapeau sont transformés en cannelures. Mais ce qui est plus important encore, c'est que le bas du buste, qui épousait

primitivement la courbe de l'inscription, a été coupé horizontalement, de manière à permettre l'insertion de la signature dans l'espace ainsi ménagé.

Le revers est traité avec une égale maigreur. L'auteur de la transposition n'a même pas saisi l'occasion de restituer à la couronne, le globe et la croix qui, de toute évidence, auraient dû la surmonter si une meilleure disposition du champ avait été adoptée.

Enfin, la pièce frappée est pourvue, sur les deux faces, d'un rebord saillant et d'un cercle de grènetis, alors que sur la pièce coulée ces éléments n'existent pas, les lettres posées sur un anneau en relief servant elles-mêmes d'encadrement, particularité qui explique que cette dernière pièce n'a qu'un diamètre de 64 mm au lieu de 70. Les belles lettres décoratives ont d'ailleurs été remplacées sur la frappe par des caractères typographiques passe-partout dont l'usage se généralise au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Manifestement, la médaille obtenue par la fonte est antérieure à l'autre et doit être considérée comme le prototype. La coupure du buste sur la pièce frappée, si malencontreuse et sans autre raison d'être que de permettre l'insertion d'une signature apocryphe, suffirait à le démontrer. Mais la dureté et la minceur des motifs constituent un autre indice de la transposition du sujet sur un coin d'acier.

Il est assez curieux de noter que les auteurs les plus anciens, comme Van Loon¹¹ et Herrgott,¹² reproduisent la médaille coulée et non la pièce frappée: le diamètre des gravures, l'absence de coupure sous le buste et de grènetis en bordure le prouvent à suffisance. L'auteur de l'*Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas* précise même, dans son commentaire, qu'il l'a trouvée „dans le magnifique Médailleur de Mr. Balthazar Scot, Conseiller d'Amsterdam et Receveur dans la même Ville des Droits de la Généralité". C'est peut-être cet exemplaire-là que possède actuellement le Cabinet de la Haye¹³.

Pinchart, qui dans ses *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*¹⁴ en jugeait d'après la gravure de Van Loon, pensait qu'elle aurait pu être l'oeuvre des orfèvres bruxellois Godefroid van Gelre ou Nicaise van der Beken, auteurs de plusieurs médailles de Philippe II aujourd'hui perdues. Cette suggestion intéressante fut abandonnée par l'éminent archiviste quelques années plus tard lorsqu'il composa son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*¹⁵. Après avoir vu un exemplaire de la pièce frappée portant le nom de Conrad Bloc, il écrivait en effet: „Toute supposition vient donc à cesser devant un pareil témoignage". Il ne se rendait manifestement pas

compte que la médaille reproduite par van Loon et la pièce frappée sont deux choses bien différentes.

M. Tourneur ne connaissait pas non plus la médaille coulée mais, avec une prescience étonnante, il en a soupçonné l'existence et l'a attribuée à Conrad Bloc, tout en supposant que le graveur des coins d'acier avait fidèlement reproduit le modèle, y compris la signature¹⁶. Il n'est évidemment pas exclu que l'auteur des médailles des archiducs Ernest, Albert et Isabelle ait fait une médaille de Philippe II. Mais on ne rencontre pas de pièces d'une telle dimension dans sa production, à l'exception d'une oeuvre de jeunesse, le médaillon uniface de Corneille Cort (1575), toutes les autres étant de petit diamètre. De plus, les éléments d'ordre stylistique ne sont pas convaincants: le visage est moins massif que sur les autres pièces de ce maître; il est tourné à gauche alors que chez Bloc il est toujours à droite, sauf dans les portraits recto-verso; les lettres sont fort différentes des siennes et l'on ne voit nulle part chez lui d'utilisation de celles-ci en guise d'encadrement, la présence d'un cercle de grènetis étant constante. Enfin, l'artiste signait habituellement ses médailles.

On doit à G. Habich la seule reproduction photographique de l'exemplaire coulé¹⁷. Cet auteur attribuait la pièce à l'allemand Tobias Wolff (actif de 1567 à 1606) mais sans grande conviction et avec de prudentes réserves¹⁸.

Toutes ces opinions, aussi savantes et aussi ingénieuses soient-elles, perdent beaucoup de leur intérêt quand l'on sait que la médaille coulée, si elle constitue bien un prototype par rapport à la pièce frappée, n'en est toutefois pas l'archétype.

C'est, en effet, dans un tout autre domaine qu'il faut chercher la clef du problème. Nous entendons démontrer ici que les sources d'inspiration de ces pièces se trouvent, pour le droit, dans une gravure contemporaine et, pour le revers, dans les contre-sceaux du Brabant.

Il existe toute une série de gravures représentant Philippe II dues au burin de l'anversois Jérôme Wierix (1553—1619). La plus importante (Pl. VI, 1) porte le millésime 1586¹⁹; les autres, de plus petite dimension (Pl. VI, 2) et non datées, constituent des variantes simplifiées²⁰. Toutes ont avec la médaille coulée de La Haye un lien de parenté décisif: même chapeau, même chemise fraisée, même pourpoint à côtes, même ruban en position désaxée auquel est suspendu le même insigne de la Toison d'Or, même manteau de fourrure à col découpé en angle droit, même manche à bouffants et côtes horizontales. La date de 1586 démontre avec évidence l'antériorité de la gravure par rapport à la médaille. Cette

dernière diffère sur deux points de son modèle: le visage a été retourné vers la gauche afin de se présenter de profil et un sceptre a été placé dans la main droite. La première de ces modifications s'explique par la transposition d'une oeuvre graphique en médaille où les effigies se présentent rarement de face²¹. L'adjonction d'un sceptre, par contre, rappelle la célèbre médaille de Charles-Quint par Hans Reinhart le Vieux, à moins que ce ne soit une réminiscence des grands sceaux de majesté.

Quant au revers, il offre des analogies frappantes avec les contre-sceaux du Brabant et du Conseil Privé, reproduits par Vredius²², dont la plupart des coins sont l'oeuvre de Thomas van Gheer, orfèvre anversois²³. La composition avec armes du Roi et collier de la Toison d'Or est la même, le diamètre est très semblable (environ 70 mm pour la plupart de ces contre-sceaux et plus ou moins 65 mm du rebord inférieur au globe portant la croix sur la couronne); il n'y a que quelques détails qui çà et là varient: les fleurons de la couronne, l'absence avant 1586 de l'écu du Portugal annexé en 1580, et parfois l'adjonction d'une croix de Saint André formée de bâtons noueux en sautoir. Nous n'avons malheureusement pas pu reproduire ici quelques unes des pièces les plus représentatives de ce recueil car un certain nombre des sceaux qui y ont été gravés sont aujourd'hui introuvables. On verra toutefois à la Planche VI, 3 une photographie, prise sur un moulage de la collection des Archives Générales du Royaume, du contre-sceau du Conseil Privé de 1556²⁴, dû probablement au burin de van Gheer²⁵, et qui permet de se rendre suffisamment compte combien les motifs de ces petits monuments sont proches de notre médaille.

Il n'est pas exclu que l'on puisse aller plus loin encore dans la recherche des sources d'inspiration. Une bonne partie de la production des graveurs de l'époque consiste à interpréter par le burin les tableaux et dessins des grands maîtres. Jérôme Wierix ne fait pas exception et quand il a exécuté la gravure qui nous occupe, il avait sans doute sous les yeux un portrait de Philippe II, coiffé du bonnet que l'on voit sur ses cuivres, dans le genre de celui que fit sur le tard Juan Pantoja de la Cruz²⁶. Comment aurait-il d'ailleurs pu se passer d'un modèle peint ou dessiné, puisque le Roi avait quitté définitivement nos provinces dès 1559 ?

Les contre-sceaux ne sont pas non plus des créations entièrement originales. C'est même pour eux une loi du genre que de s'inspirer de types antérieurs. Et l'on ne s'étonnera pas que la composition de ceux qui nous intéressent ici remonte à l'époque de Maximilien et de Philippe le Beau²⁷. Ajoutons que le motif formé de l'écu, du collier et de la couronne se retrouve également avec la devise ordinaire du Roi, DOMINVS

MIHI (ou MICH) ADIVTOR, sur bien des monnaies du temps²⁸ et, avec une autre légende, sur les jetons²⁹.

La filiation de la pièce s'établit donc comme suit:

- I. - a) Gravure de Jérôme Wierix (1586), d'après un portrait contemporain.
- b) Contre-sceaux du Conseil privé par Thomas van Gheer (1556 et années suivantes).
- II. - Médaille coulée (1598) du Cabinet des Médailles de La Haye.
- III. - Frappe postérieure portant la signature de Conrad Bloc.

Cette mise au point replace évidemment le problème de l'attribution de la médaille dans un contexte nouveau.

Qui a bien pu être l'auteur de la pièce coulée dont on s'est inspiré par la suite pour graver les coins destinés à la frappe?

Nous avons vu plus haut combien les paternités de Conrad Bloc et de Tobias Wolff étaient aléatoires. Par contre, le manque d'originalité du droit aussi bien que du revers devraient nous orienter vers le monde des graveurs de sceaux et des orfèvres.

La pièce qui nous occupe trahit, en effet, des préoccupations sigillaires et pas seulement dans le revers. Ce sont justement ces préoccupations qui lui donnent son aspect hiératique et permettent d'expliquer certaines de ces particularités pour le moins curieuses, comme le sceptre si peu approprié à la petite tenue du Roi et qu'on aurait vu plutôt dans la main d'un monarque représenté en grand apparat³⁰.

Si la légende du revers reproduit la devise ordinaire du Roi³¹ qui se retrouve, ainsi qu'on l'a vu, sur les monnaies, celle du droit, formée d'une longue série de titres, est, par contre, bien insolite pour une médaille. Les autres portraits métalliques que nous possédons de Philippe II se contentent en général de la qualification HISPANIARVM REX et, lors de sa courte union avec Marie Tudor, ANGLIÆ REX, et c'est normal car un médailleur n'est pas un agent de chancellerie, habitué à collationner des titres. En vertu des servitudes imposées au genre qu'il pratique, il tend plutôt à spécifier son personnage de la manière la plus frappante et la plus concise possible. Le souci dont témoigne la légende de notre médaille fait en réalité penser au langage des sceaux.

L'énumération des titres du Roi est, à première vue, assez déroutante et n'incite pas à considérer la médaille comme une oeuvre exécutée dans les Pays-Bas. Il y est question, en effet, de l'Espagne, des Indes, de

Naples, de la Sicile et de la Sardaigne sans mention d'aucune de nos Provinces. Mais pour justifier cette omission, on a fait valoir⁸² que les Pays-Bas avaient été cédés, quelques semaines avant le décès du Roi — en 1598, date qui figure d'ailleurs sur la pièce — aux archiducs Albert et Isabelle. Ce point ne manque pas d'intérêt en ce qui concerne les circonstances qui ont entouré la naissance de la médaille car la cession des Pays-Bas ayant fait l'objet d'une série d'actes et d'assemblées s'échelonnant de mai à août 1598, la pièce n'a pas pu être réalisée avant le mois de septembre (*terminus a quo*), qui est précisément celui de la mort de Philippe II, de sorte que van Loon a pu dire qu'elle était „la dernière apparemment qu'on ait fait à son honneur pendant sa vie”, quoiqu'il soit plus probable qu'elle ait été coulée après son décès. Pour ce qui regarde le lieu d'origine de l'oeuvre, par contre, l'absence des titres de comte de Flandre et de duc de Brabant est dépourvue de signification, dès lors qu'il paraît établi que les sources d'inspiration proviennent des Pays-Bas méridionaux.

La médaille a donc probablement vu le jour à Anvers sinon à Bruxelles. Son style ne rappelle en rien celui des grands médailleurs qui travaillaient à la fin du XVI^e siècle. Au contraire, le sceptre placé incongrûment dans la main du Monarque, les titres figurant à l'inscription du droit, le motif choisi pour la composition du revers, l'absence de grènetis: tout indique que l'auteur de la pièce n'est pas parvenu à se défaire de ses habitudes d'orfèvre et de graveur de sceaux. Or ceux-ci travaillaient bien souvent d'après un modèle, on disait alors un patron, exécuté par un enlumineur. Ce qui explique l'emprunt fait à Wierix. Il y avait beaucoup d'orfèvres à Anvers et Guichardin, lors de son séjour, put en dénombrer cent-vingt, sans compter les lapidaires et autres graveurs de pierreries „lesquels font des oeuvres admirables”. Le fait est que certains sceaux de Charles Quint et de Philippe II, comme d'ailleurs ceux des Archiducs, offrent de vastes compositions décoratives qui peuvent rivaliser avec les oeuvres les plus réussies de Jonghelinck et des Waterloos, lesquels n'hésitaient pas à se livrer, eux aussi, à la gravure de ce genre d'objet. Les documents nous apprennent, d'autre part, que les orfèvres et monnayeurs modelaient souvent dans la cire le projet de leurs commandes. Dès la fin du XV^e siècle, les matrices des sceaux importants ont presque toujours été obtenues par le procédé de la fonte et retouchées ensuite au burin. La similitude des techniques de la médaille, du sceau et de l'orfèvrerie explique que beaucoup d'oeuvres qui ne peuvent être attribuées à des médailleurs connus sont en réalité l'ouvrage d'artisans dont le talent et l'habileté étaient également remarquables. Sans entrer dans la voie

d'hypothèses aussi précises que celles avancées par Pinchart dans ses *Recherches*³³, il convient d'ajouter aux noms de Godefroid van Gelre et Nicaise van der Beken, celui de Thomas van Gheer, à qui l'on doit les contre-sceaux offrant le plus d'analogies avec le revers de la médaille.

Reste la pièce frappée, représentée dans plusieurs collections publiques³⁴ et privées³⁵. S'il y a de bons motifs pour ne pas attribuer la médaille coulée à Conrad Bloc, à fortiori en va-t-il de même pour celle-ci, en dépit de la signature, car il est pratiquement exclu que cet artiste ait jamais gravé l'acier.

M. Tourneur a émis l'hypothèse que le coin en aurait bien pu être gravé par Gérard van Bijlaer (actif à Dordrecht de 1573 à 1617), auteur, on l'a vu plus haut, d'une restitution de la médaille de Maurice de Nassau³⁶. Une telle supposition nous paraît difficilement acceptable. Il n'y a, en effet, pas d'exemple de médaille frappée d'une telle dimension, d'un tel relief et d'une telle qualité technique à cette époque. Les balanciers rudimentaires dont on disposait au début du XVIIe siècle ne permettaient de réaliser que des pièces bien imparfaites. Les techniques s'améliorent vers le milieu du siècle mais la frappe mécanique reste interdite jusqu'en 1670 dans les Provinces Unies, alors qu'elle a conquis droit de cité dans la plupart des pays voisins³⁷. Si l'on admet que la version frappée du Philippe II soit ancienne, elle n'a certainement pas pu être réalisée avant le milieu du XVIIe siècle.

Mais la pièce frappée est-elle réellement ancienne? On l'a cru jusqu'ici sur foi de la gravure de van Loon. Or nous avons vu qu'il s'agissait en réalité de la médaille coulée, dont l'auteur prend soin de nous dire qu'il n'en a rencontré qu'un seul exemplaire dans un Cabinet d'amateur à Amsterdam. Ceci est bien étrange car une pièce obtenue par la fonte est beaucoup plus rare qu'une pièce frappée. Pourquoi van Loon, qui a visité la plupart des collections des Pays-Bas, n'a-t-il trouvé que la pièce rarissime et pas celles qui devaient être fort répandues? Probablement parce que la pièce frappée n'existait pas! On ne la rencontre en effet dans aucun des ouvrages numismatiques d'avant 1815 et cela est fort suspect. Le fait que tous les exemplaires de la pièce frappée paraissent très modernes, renforce encore cette conviction.

Que l'on rencontre un certain nombre d'exemplaires datant du XIXe siècle, cela s'explique dira-t-on par l'existence de refrappes exécutées à la Monnaie d'Utrecht de 1815 à 1838³⁸. Sans doute, mais sont-ce des refrappes dans le vrai sens du mot: pièces frappées à l'aide de coins anciens? Ces coins, nous savons qu'ils ont appartenu au Maître

Général de la Monnaie van Olden et qu'ils ont été acquis par le Cabinet de La Haye lors de la vente successorale de 1829³⁹ pour être ensuite restitués à la Monnaie d'Utrecht⁴⁰. Quelle est l'origine des ces coins? On n'en sait pas grand chose mais s'ils étaient vraiment anciens, ils auraient dû présenter au moins quelques uns de ces petits accidents de surface qui se manifestent après la frappe par des bavures très caractéristiques sur les flans. Or les exemplaires sont exempts de toute lésion, comme s'ils avaient été obtenus par des matrices toutes neuves. Il est donc infiniment probable qu'il s'agissait de coins gravés peu après la chute de l'Empire avec ceux d'autres pièces de même diamètre célébrant les fastes de l'histoire des Pays-Bas, comme celles des amiraux Tromp et De Ruyter que l'on frappa à Utrecht en même temps que le grand Philippe II⁴¹. Ce dernier ne serait ainsi qu'une restitution moderne, effectuée sur le modèle de la pièce coulée aujourd'hui au Cabinet de La Haye.

Mais pourquoi avoir couvert cette restitution du nom de Conrad Bloc? L'explication me paraît évidente: cet artiste qui nous a donné plusieurs médailles des membres de la famille d'Orange-Nassau — l'une d'elle étant même fort répandue grâce à la transposition qu'en avait faite Van Bijlaer — est le seul médailleur des Pays-Bas méridionaux de la fin du XVI^e siècle dont on connaisse encore le nom en 1815. Il ne faut donc voir dans cette signature que le souci de donner à la restitution un cachet d'authenticité. Mais un tel souci implique, en même temps, un essai d'attribution de la médaille coulée servant de prototype. Le fait que cette attribution soit erronée, ne doit pas nous étonner car il aurait été surprenant qu'on ait pu, à l'époque, résoudre le problème. Toutefois, la confusion ainsi créée à la faveur d'une frappe moderne, s'est perpétuée très longtemps. Elle aurait pu être facilement redressée si on avait mieux connu l'exemplaire de La Haye qui, vierge de toute signature, laissait le champ libre à d'autres interprétations.

Nous pouvons affirmer, en conclusion, que la médaille frappée de Philippe II, portant la signature de Conrad Bloc, n'est pas de ce maître mais constitue une restitution bien postérieure, peut-être même du début du XIX^e siècle. Elle dérive d'une pièce coulée dont le seul bon exemplaire connu se trouve au Cabinet des Médailles de La Haye et qui doit être attribuée à un des nombreux orfèvres ou graveurs de sceaux anversois de la fin du XVI^e siècle. Pour composer celle-ci, l'artiste s'est inspiré assez fidèlement d'une gravure de Jérôme Wierix datée de 1586 et d'un des contre-sceaux du Conseil Privé.

La présente enquête montre concrètement tout l'intérêt qu'il y a à utiliser cette mine de renseignements jusqu'ici assez peu exploitée que constitue, pour l'histoire de la médaille, l'étude attentive des gravures et des sceaux. Au XVI^e siècle, tout se tient: les artistes se connaissent entr'eux, empruntent où ils trouvent et pratiquent souvent diverses formes d'art. Aussi l'érudition moderne, qui se libère à peine de l'étroit cloisonnement des disciplines traditionnelles, a-t-elle beaucoup à attendre de la méthode comparative ⁴².

¹ M. Victor Tourneur leur a consacré une étude fondamentale, intitulée: *Conrad Bloc, médailleur anversoïis*, qui a paru dans la RBN 77 (1925), pp. 199—211.

² Dans son chapitre sur les Médaillons et médailles des anciennes provinces belges, dans *l'Art ancien*, Bruxelles, 1881, p. 124, Camille Piqué fait état de l'opinion de l'*Encyclopedia delle Belle Arti* de Zani selon laquelle Conrad Bloc gravait toutes ses matrices dans l'acier mais pour relever aussitôt l'inexactitude de ce propos.

³ Sur cette question, voir F. Mazerolle, *Coins et médailles de Conrad Bloc* dans RBN, 79 (1927), pp. 95—98. L'auteur nous apprend que les coins des médailles de Brulart et de Bellièvre figuraient déjà à l'inventaire dressé en 1697—1698 lors de la prise en charge du directeur du „balancier des médailles” Nicolas de Launay. Par contre, ceux de la médaille d'Henry IV ont été confectionnés à une époque plus tardive.

⁴ Les trois oeuvres de Conrad Bloc portent respectivement les nos 9, 10 et 11 dans le catalogue dressé par M. Tourneur. Les restitutions des deux dernières pièces figurent sous les nos 855 et 844 dans l'ouvrage de F. Mazerolle, *Les Médailleurs français du XV^e siècle au milieu du XVII^e*, II, Paris 1902. A noter que le revers de ces deux pièces au motif du laboureur conduisant sa charrue dans un paysage montagneux a été réutilisé pour plusieurs autres médailles françaises notamment celles du duc de Guise, d'Henry IV et de Marie de Médicis. Quant à la médaille d'Henry IV, il n'est pas sans intérêt de la rapprocher de deux oeuvres de Les Danfrie datées, l'une de 1593—1594 et l'autre de 1596 (Mazerolle, nos 270 et 278), c'est-à-dire antérieures de plusieurs années à la pièce de Conrad Bloc. L'effigie du Roi sur l'une d'elles offre beaucoup d'analogie avec celle composé par le maître anversoïis et les revers présentent des attributs semblablement disposés: épée en pal, masses d'armes ou sceptres en sautoir réunis par des palmes. La légende de la médaille de 1596 DVO. PROTEGIT. VNVS est celle-là même que l'on retrouve sur la médaille de Conrad Bloc. Ce dernier montre toutefois plus d'habileté dans l'expression du visage et plus de goût dans l'agencement du revers dont le dessin est simplifié.

⁵ Cfr. V. Tourneur, *op. cit.* n° 14.

⁶ Cfr. A. O. van Kerkwijk, *De Stempelsnijders, werkzaam aan de Munt te Dordrecht van 1576—1806*, dans JMP 7 (1920), p. 34.

⁷ M. V. Tourneur l'a incluse sous le n° 12 dans son étude précitée.

⁸ Plusieurs exemplaires sont mentionnés plus loin aux notes 34 et 35.

⁹ V. Tourneur, *op. cit.*, p. 208.

¹⁰ H. J. de Dompierre de Chaupepié, *Catalogus der Nederlandsche en op Nederland betrekking hebbende Gedenkpenningen*, La Haye, 1903, n° 422 (64 mm, argent 54 g).

¹¹ T. I, p. 496 (éd. française) et p. 508 (éd. néerlandaise).

¹² *Numotheca principum Austriae*, T. II: *Monumentorum Augustae Domus*, Fribourg-en-Brisgau, 1752, volume I, Pl. XXXV, n° CI (cite Van Loon dont il copie la gravure).

¹³ Le Conservateur a bien voulu me préciser que la pièce se trouvait déjà dans les collections en 1890, date à partir de laquelle on a régulièrement tenu à jour l'inventaire des acquisitions mais il n'a pas été possible d'en suivre la trace au-delà.

¹⁴ RBN, 2^e série II, 1852, pp. 275 et 277—278. L'auteur étaye entre autres son opinion sur le fait que, d'après les registres de la Chambre des Comptes, les oeuvres disparues de ces orfèvres étaient en or, comme l'aurait été la pièce se trouvant au XVIII^e siècle dans le médailler de Balthazar Scot. Mais cette affirmation est gratuite étant donné que les deux éditions de van Loon sont muettes au sujet du métal de la pièce reproduite. Il y a lieu de croire, au contraire, que la médaille du Conseiller d'Amsterdam était en argent tout comme celle conservée aujourd'hui au Cabinet de La Haye.

¹⁵ *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, XXXIV, Bruxelles, 1870, pp. 34—35.

¹⁶ Voir le passage cité plus haut et la référence donnée à la note 9.

¹⁷ *Die Deutschen Schaumünzen*, T. II, vol. n° 2137 et Pl. CCXXIII, n° 4. Signalons également une reproduction en héliogravure dans A. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance*, Paris, 1892, II, p. 35: pour autant qu'on en puisse juger, il s'agit d'un surmoulé de type identique à celui de La Haye.

¹⁸ *Ibid.*, p. 305 (sous le n° 2137): „Durch Überarbeitung beeinträchtigt. Zuteilung daher unsicher." Il s'agit de l'exemplaire de La Haye que l'auteur mentionne.

¹⁹ L. Alvin, *Catalogue raisonné de l'oeuvre des frères Wierix*, Bruxelles, 1866, n° 2004.

²⁰ *Ibid.*, n° 2005 et suivants.

²¹ Rappelons le mot fameux de David d'Angers sur le portrait en médaille: „le profil du visage donne la réalité de la vie, tandis que la face n'en donne qu'une fiction".

²² *Sigilla Comitum Flandriae*, Bruges, 1639; voir notamment pp. 202, 206, 207, 210, 213, 219, 245 et 246.

²³ Voir à ce sujet: A. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, dans RBN, 2e serie. V (1855), pp. 104 à 112.

²⁴ Moulage n° 7412 --- Vredius, *op. cit.* p. 207(?)

²⁵ Pinchart, *op. cit.* p. 105.

²⁶ Reproduit dans H. Pirenne, *Histoire de Belgique* (édition F. Schouwers et J. Paquet), Bruxelles, 1952, T. II, p. 380. L'oeuvre est aujourd'hui à l'Escorial.

²⁷ Vredius, *op. cit.* pp. 134, 138, 145 et 148.

²⁸ Notamment les daldres Philippus et les écus de Bourgogne frappés en grand nombre à Anvers, Bruges et Maastricht de 1567 à 1572. Cfr. A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, II, Anvers, 1896, n° 736 et 739; H. Enno van Gelder et M. Hoc, *Les Monnaies des Pays-Bas bourguignons et espagnols, 1434—1713*, Amsterdam, 1960, nos 240—1 à 240—16.

²⁹ Notamment les jetons du Bureau des Finances. En ce qui concerne ceux qui ont été émis en 1598, cfr. G. van Orden, *Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche Historiepenningen* [leg- en rekenpenningen] (Leyde, 1825), nos 1044 et 1045; J. F. Dugniolle, *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, III, Bruxelles, 1877, nos 3454 et 3455. Ces ouvrages mentionnent des types similaires pour les années antérieures. Voir aussi les jetons de la Chambre des Comptes du Brabant.

³⁰ C. Piqué disait dans son langage imagé: „Qu'est-ce que ce produit hybride du burin, qui n'est ni monnaie ni médaille, où un rébarbatif Philippe II, représenté à mi-corps, couvert de fourrures, coiffé d'un chapeau cannelé, tient son sceptre avec plus de roideur qu'il ne fait sur l'écu des Etats?" (*Médailles d'art flamande inédites du XVIIe siècle*, dans les Procès-verbaux du Congrès international de numismatique, Bruxelles 1891, p. 688).

³¹ Elle est tirée du 6e verset du Chapitre XIII de l'Épître aux Hébreux de Saint Paul.

³² F. J. van Heeckeren van Brandsenburg, *Beschrijving en afbeeldingen van Nederlandsche Gedenk-Penningen welke sedert 1815 tot 1838 aan 's Rijks Munt te Utrecht zijn geslagen en verkrijgbaar gesteld*, Utrecht, s.d., pp. 2 et 3. L'observation est faite au sujet de la pièce frappée mais l'inscription de celle-ci est identique à celle que l'on trouve sur la fonte.

³³ Voir note 14.

³⁴ Notamment aux Cabinets de Bruxelles et de La Haye.

L'exemplaire de Bruxelles (69,3 mm; argent, 139,30 gr), dont le revers présente des défauts de frappe, a été décrit dans les catalogues suivants:

Exposition de l'Ordre de la Toison d'Or — section numismatique (Bruges 1907), n° 89.

Exposition „La Belgique sous les Habsbourgs d'Espagne — Règne de Philippe II” (Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1925), n° 72.

Exposition „Médailleurs et numismates de la Renaissance aux Pays-Bas”

(Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1959), p. 121, n° 148 (c'est erronément que l'on y indique un diamètre de 68 mm) et Pl. XVIII (reproduction du droit).

Les deux exemplaires en bronze de La Haye sont mentionnés dans H. J. de Dompierre de Chaupepié, *Catalogus* ..., n° 423 et 424, ce dernier étant qualifié de refraappe (tous deux 70 mm).

³⁵ Cfr. le catalogue des ventes suivantes:

Hendrik Westhof junior (G. D. et G. Bom, Amsterdam 1848), n° 875 (bronze).

J. de Groot—W. Kooiman (G. T. Bom, Amsterdam 1888), n° 231 (argent, 160 gr), qualifiée de refraappe.

J. A. Völcker (F. Muller & Co., Amsterdam 1888), n° 448 (argent, 135 gr).

J. M. H. van Oosterzee (J. Schulman, Amsterdam, décembre 1900), n° 639 (bronze) qualifiée de restitution.

J. van Doorninck (J. Schulman, Amsterdam, avril 1905), n° 66 (bronze, 69 mm), qualifiée de frappe moderne.

J. Schulman (Amsterdam, avril 1907), n° 2579 (bronze, 70 mm), qualifiée de postérieure.

Dr. Jules Meili (J. Schulman, Amsterdam, octobre 1910), n° 2707 et Pl. IV (68 mm, argent 134,6 gr) et n° 2708 (bronze, 70 mm), cette dernière qualifiée de refraappe.

Albert Buchman (J. Schulman, Amsterdam, novembre 1917), n° 281 (bronze, 70 mm), qualifiée de postérieure.

Nomisma (Zurich, 1934), n° 1698 et Pl. 33 (indique erronément un diamètre de 72 mm au lieu de 70; argent 160,5 gr), mention „Wohl spätere Präge”.

³⁶ *Op. cit.*, pp. 208—209.

³⁷ Au sujet des anciens procédés de frappe dans les Provinces-Unies, voir C. Hoitsema et F. Feith, *De Utrechtsche Munt uit haar verleden en heden*, Utrecht, 1912, pp. 52—62.

³⁸ Van Heeckeren, *op. cit.*, n° 1, pp. 2—3 et Pl. 1; J. C. Wienecke, *Vernieuwing van oude Medaillestempels*, dans *TMP* 16 (1908), p. 218.

³⁹ Catalogue, n° 88.

⁴⁰ A. O. van Kerkwijk, *Catalogus der verzameling van Penningstempels aan 's Rijks Munt te Utrecht*, Utrecht, 1917, n° 1. Le catalogue indique erronément deux exemplaires de chaque coin et un poinçon. En réalité, il s'agit d'une paire de coins définitifs, d'un poinçon inachevé de l'avvers, d'un coin préliminaire tiré de ce poinçon et d'une matrice du coin de revers.

⁴¹ Van Heeckeren, *op. cit.*, nos 2 et 3 (Pl. 1). Il s'agit d'oeuvres bien connues de J. Pool et de C. Adolfzoon.

⁴² Qu'il nous soit permis de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu contribuer à faire aboutir nos recherches, en nous aidant de leurs conseils, en nous ouvrant les dépôts confiés à leur garde et en nous procurant les précieux documents reproduits sur les planches. Nous pensons, en particulier, à M. l'Archiviste général du Royaume Belgique, E. Sabbe, et à sa très compétente collaboratrice Mlle Scufflaire; à Mme Mauquoy-Hendrickx, du Cabinet des Estampes de Bruxelles; au Directeur du Koninklijk Kabinet van munten, penningen en gesneden stenen de La Haye, le Dr. H. Enno van Gelder ainsi qu'à Mlle G. van der Meer; enfin, à Mlle J. Lallemand et à M. M. Thirion du Cabinet des Médailles de Bruxelles.

SAMENVATTING

De grote penning van Philips II toegeschreven aan Coenraad Bloc — De penningen die met zekerheid aan Bloc toegeschreven kunnen worden zijn alle gegoten. Van enkele geslagen penningen die aan hem toegeschreven werden kan bewezen worden dat zij niet door hem gemaakt zijn. De auteur betoogt hier overtuigend dat de grote penning met portret van Philips II uit 1598, waarvan een gegoten en een geslagen versie bestaat, evenmin door Bloc vervaardigd is, hoewel de geslagen versie Bloc's signatuur draagt. Van de gegoten ongesigneerde penning is slechts één exemplaar bekend (Cat. K.P.K. 422). Van Loon beeldt deze penning af (Ned. ed. I, p. 508), maar kende blijkbaar de geslagen versie niet, hoewel deze nu tamelijk veel voorkomt. De auteur trekt uit een gedetailleerde vergelijking van de gegoten en de geslagen penning de conclusie dat de gegoten penning als voorbeeld heeft gediend voor de latere geslagen penning, die ook een veel latere stijl vertoont.

De afmetingen en de stijl van de gegoten penning maken het ook geheel onwaarschijnlijk dat Bloc hiervan de maker is.

Veeleer moet gedacht worden aan een zegelsnijder of edelsmid die zijn inspiratie voor de voorzijde vond bij een contemporaine gravure door J. Wierix en voor de keerzijde bij een contrazegel, van de Geheime Raad of van de Staten van Brabant. Hierop wijst ook de titulatuur in het omschrift, de toegevoegde scepter en het gebruik van een wapen aan de keerzijde.

De geslagen penning komt niet voor in numismatische werken en catalogi vóór 1815. Het is bekend dat de Utrechtse Munt in 1815 en 1838 afslagen gemaakt heeft van de stempels die zich nog in de Munt bevinden (Cat. Penningstempels 1917, no. 1, maar in werkelijkheid één paar definitieve stempels, één ponçoen en een voorlopige stempel gemaakt met deze ponçoen, en een matrijs). Waarschijnlijk is de geslagen versie voor het eerst in 1815 gemaakt naar het gegoten exemplaar en heeft men de naam van de enige medailleur van het eind van de 16e eeuw die men kende erop gezet.



1



2

La grande médaille de Philippe II.



1 (réduit à 2/5)



2 (grandeur naturelle).



3

La grande médaille de Philippe II.